

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24.10.02 Convocation du 16.10.2002

Compte rendu affiché le 28 octobre 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA **Présents :**
Objet : Subvention Complémentaire
C.C.A.S."

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	27

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MM. GONDELAUD,
GOSSET, Mme PERRIN, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT,
Mme LABASOR.

M. MEYER par M. POINT - Mme MARMONIER par Mlle VEYRIER - Mme
ZUILI par Mme GLATARD - Mme DURAND par Mme PERRIN - M.
CHRETIN par M. GONDELAUD - Mme DESVIGNES par Mme
BROSSARD - M. MACHURAT par Mme LABASOR

Absents représentés :

Absents excusés : Mme BERRA et M. FERNANDES.

Monsieur l'Adjoint délégué explique que lors de la préparation du Budget Supplémentaire du CCAS, il est apparu nécessaire de compléter la subvention communale versée au profit de cet établissement public **d'un montant de 10 283 €uros.**

Ce financement complémentaire est justifié par deux motifs :

- ① Travaux à la crèche des "Petits Gones" : 5 130 €
- ② Financement des nouveaux logiciels de gestion : 5 153 €
(en partenariat avec la ville).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal 2002,
- Vu le Budget Supplémentaire du C.C.A.S. de la commune de Neuville-sur-Saône,
- Décide d'attribuer une subvention complémentaire de 10 283 €uros au C.C.A.S. de la Commune,
- Précise que cette somme figure à l'article 65736 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 24 octobre 2002

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 28 novembre 2002
- de la publication le 29 novembre 2002
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 novembre 2002